

## Violence ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Par humphrey, le 22/05/2015 à 15:17

Bonjour,

Je voudrais savoir quelle peine peux se voir infligé un homme qui à tué un autre homme dans les circonstance suivantes.

Un homme veut "taxer" un autre (argent, cigarette ...) et se montre très insistant. En revanche il n'est pas violent ni excessivement agressif.

La personne qui est interpellé par cet individu fini pas le repousser un peu fort et ce dernier tombe (mauvais équilibre du à l'alcool). La chute se révèle mortelle. (tombé dans un canal, noyade).

Que risque l'homme qui a poussé l'autre ?

précision : l'homme mort était ivre. L'homme qui a poussé n'avait pas de casier, il a tenté de récupérer le corps inanimé et constatant la mort il l'a laissé dans l'eau. Enfin, il a fuit dans un premier temps, puis il s'est rendu à la police (plusieurs semaines après).

Par Nomi, le 22/05/2015 à 16:37

Bonjour,

Pousser quelqu'un dans un canal sans motif puis faire l'autruche pendant un tel délai peut effectivement entrainer des conséquences. Mais c'est plutôt à son avocat que cet homme devrait poser la question.

## Par humphrey, le 22/05/2015 à 18:10

ceci est une étude de cas, ce ne sont pas des faits réels relatés. Donc il n'y a pas d'avocat. Ce que je voudrais savoir c'est la nature de la condamnation qui pourrait être envisagée.

Par Tisuisse, le 23/05/2015 à 09:46

Bonjour humphrey,

Le site n'est pas là pour faire vos devoirs. Direction "legifrance.fr" rubrique "code pénal.